

**ÉCRIRE
POUR LES
DROITS**

AMNESTY
INTERNATIONAL



**MILITANT·E·S DE LA MARCHÉ DES
FIERTÉS DE L'ODTÜ, TURQUIE**

POURSUIVI·E·S

POUR AVOIR

CÉLÉBRÉ

LES DROITS

DES LGBTI

INTRODUCTION AUX DROITS HUMAINS

ÉCRIRE POUR LES DROITS

La campagne *Écrire pour les droits* d'Amnesty International se déroule chaque année autour du 10 décembre – date de la Journée des droits de l'homme, qui commémore l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme en 1948. Elle vise à apporter un changement dans la vie de personnes ou de groupes qui ont été victimes d'atteintes aux droits humains ou risquent de l'être. Outre les nombreuses autres actions entreprises dans ce cadre, Amnesty International porte les cas de personnes, de groupes ou de communautés à la connaissance de décideurs qui sont à même de faire évoluer la situation, leur donne une meilleure visibilité en organisant des manifestations et des actions médiatiques, et attire l'attention de la communauté internationale par l'intermédiaire des médias et d'Internet.

L'un des principaux volets de la campagne *Écrire pour les droits* est le Marathon des lettres, auquel participent des millions de personnes dans le monde entier. À la suite de notre appel international à l'action, des représentants des États concernés croulent sous les lettres. Cette année les cas portés représentent des personnes emprisonnées pour avoir défendu leurs droits et exprimé leurs opinions, des militant-e-s LGBTI pris pour cible en raison de leur identité,

des manifestant-e-s pacifiques qui ont été frappés et tués par balle et des défenseur-e-s de l'environnement qui ont été victimes de harcèlement, d'intimidation et d'autres atteintes aux droits humains. Ces personnes recevront des messages de solidarité de milliers d'autres personnes des quatre coins du monde. Ces personnes et leur famille savent que l'attention du public est attirée sur leur cas. Elles savent qu'on ne les oublie pas.

Les campagnes des années précédentes ont eu de véritables résultats. Les victimes d'atteintes aux droits humains témoignent de la différence que ces lettres ont faite, expriment leur gratitude envers celles et ceux qui leur ont écrit et expliquent souvent qu'elles se sentent plus fortes à l'idée que tant de gens s'estiment concernés par leur situation.

On observe souvent un changement dans le comportement des hauts responsables envers ces personnes : les poursuites sont abandonnées, les traitements se font moins brutaux, des lois ou des règlements sont adoptés pour remédier au problème.

Renseignez-vous sur les personnes pour lesquelles nous luttons :
www.amnesty.org/fr/writeforrights

Contactez l'équipe d'Amnesty International présente dans votre pays :
www.amnesty.org/fr/countries

Envoyez un message de soutien sur Twitter à @Amnesty en utilisant le hashtag #W4R20.

ÉDUCATION AUX DROITS HUMAINS

AVANT DE COMMENCER

Cette **activité d'éducation aux droits humains** peut être organisée dans différents cadres, comme dans une salle de classe, avec une association locale, en famille, dans un groupe de militant-e-s, en ligne ou hors ligne. En tant qu'animateur/animateur, vous pouvez adapter l'activité afin qu'elle corresponde au mieux aux besoins et au contexte du groupe avec lequel vous travaillez. Par exemple, il peut être judicieux de tenir compte des connaissances des sujets abordés dont dispose déjà le groupe, de la taille du groupe et de la meilleure manière d'organiser votre activité en vue de favoriser la participation active, de l'environnement physique dans lequel est organisée l'activité et de toute restriction pouvant s'appliquer dans votre contexte. Lorsque les participant-e-s agissent en faveur d'un cas, échangez avec eux/elles afin de déterminer s'ils/elles peuvent le faire en toute sécurité.

Les activités sont fondées sur des méthodes d'apprentissage participatives dans le cadre desquelles les participant-e-s

ne reçoivent pas simplement des informations, mais explorent, discutent, analysent et s'interrogent sur des sujets liés aux cas abordés. Cette méthodologie est particulièrement importante en ce qui concerne les objectifs d'apprentissage plus larges car elle permettra aux participant-e-s :

- **de développer** des savoir-faire et des compétences clés ;
- **de se forger leur propre opinion**, de se poser des questions et d'acquiescer une compréhension approfondie des sujets abordés ;
- **d'être acteurs** de leur apprentissage et d'adapter les discussions en fonction de leurs intérêts, de leurs capacités et de leurs préoccupations ;
- **d'avoir suffisamment d'espace** pour s'investir émotionnellement et développer leurs propres comportements.



Des étudiant-e-s et des enseignant-e-s à Taiwan organisent des événements de rédaction de lettres avec Amnesty International à l'occasion de la campagne *Écrire pour les droits* 2019. ©Amnesty International Taiwan

Si vous n'êtes pas habitué-e aux méthodes d'apprentissage participatives, nous vous invitons à consulter le **Manuel d'animation** d'Amnesty International. Vous le trouverez à l'adresse

www.amnesty.org/fr/documents/ACT35/020/2011/fr/.

Sur son **Académie des droits humains**, Amnesty International propose des cours d'éducation aux droits humains sur différents sujets, notamment un cours rapide sur les défenseur-e-s des droits humains, qui présente la **campagne *Écrire pour les droits*** : <https://academy.amnesty.org/learn>.

RÉSULTATS POSITIFS DE LA CAMPAGNE 2019

VOS MOTS ONT CHANGÉ DES VIES

RÉDUCTION D'UNE PEINE DE PRISON EN IRAN

En 2019, Yasaman Aryani a été condamnée à 16 ans d'emprisonnement pour avoir distribué des fleurs dans un train alors qu'elle ne portait pas de voile. En février 2020, sa peine a été considérablement réduite, en partie grâce aux plus de 1,2 million de messages envoyés du monde entier pour réclamer sa libération. Nous ne nous arrêterons pas tant qu'elle ne sera pas libre.



« Nous sommes main dans la main autour du monde pour combattre toutes les injustices. »

Crystal Swain, de Grassy Narrows



VICTOIRE SANITAIRE POUR GRASSY NARROWS, CANADA

Depuis des décennies, la communauté autochtone de Grassy Narrows subit les effets d'une intoxication au mercure qui a engendré l'une des pires crises sanitaires de l'histoire du Canada. Les jeunes générations de Grassy Narrows sont les plus affectées, et ce sont elles qui sont en première ligne du combat visant à assurer à leur communauté un avenir sain. Avec plusieurs années de retard, un accord prévoyant 19,5 millions de dollars canadiens pour la construction d'un centre de soins a finalement été signé le 2 avril 2020 : une victoire pour la population de Grassy Narrows.

UNE CONDAMNATION À MORT ANNULÉE AU SOUDAN DU SUD

Magai Matiop Ngong n'avait que 15 ans lorsqu'il a été condamné à mort. Mais grâce au soutien incroyable de personnes comme vous, sa condamnation à mort a été annulée en juillet 2020. Quelque 765 000 actions ont été menées dans le monde, notamment sous la forme de lettres et de tweets qui demandaient que la vie de Magai soit épargnée. Et cela a fonctionné !

« Merci infiniment.
Je n'ai pas de mots.
Vous ne pouvez pas savoir
à quel point mon cœur
est rempli de bonheur. »

Magai Matiop Ngong



INTRODUCTION AUX DROITS HUMAINS

À PROPOS DES DROITS HUMAINS

Les droits humains sont les libertés et protections fondamentales qui appartiennent à chacun et chacune d'entre nous. Ils sont fondés sur les principes de dignité, d'égalité et de respect mutuel – indépendamment de l'âge, de la nationalité, du genre, de l'origine ethnique, des convictions et des orientations personnelles.

Cela signifie que nous devons toutes et tous être traités de manière équitable et que nous devons traiter les autres de la même façon. Cela signifie aussi que nous devons avoir la possibilité de faire nos propres choix dans la vie. Les droits humains élémentaires sont universels : ils appartiennent à chacun et chacune d'entre nous, partout dans le monde. Ils sont aussi inaliénables : personne ne peut nous les retirer. De plus, ils sont indissociables et interdépendants : ils ont tous la même importance et sont étroitement liés.

Depuis les atrocités commises pendant la Seconde Guerre mondiale, les instruments internationaux relatifs aux droits humains, à commencer par la Déclaration universelle des droits de l'homme, ont apporté un cadre solide aux législations nationales et régionales, ainsi qu'au droit international, visant à améliorer la vie de tous les êtres humains. Les droits humains peuvent être considérés comme des lois que doivent appliquer les gouvernements. Les gouvernements et les fonctionnaires de l'État ont l'obligation de les respecter, de les protéger et de les concrétiser dans leur zone de compétence mais aussi à l'étranger.



Des membres d'Amnesty International Togo prennent part à la campagne Écrire pour les droits 2019. Chaque année, ils mobilisent des personnes dans tout le pays.

© Amnesty International Togo

Les droits humains ne sont pas un luxe dont on ne peut jouir que lorsque la situation le permet.

INTRODUCTION AUX DROITS HUMAINS

LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME (DUDH)

La Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) a été rédigée par l'Organisation des Nations unies nouvellement créée, dans les années qui ont immédiatement suivi la Seconde Guerre mondiale. Depuis 1948, c'est sur la DUDH que repose tout le système international des droits humains. Conformément à ce qu'ils ont convenu, tous les pays du monde sont tenus de respecter les principes généraux contenus dans les 30 articles de ce document.

Comme son nom l'indique, la DUDH est une déclaration, une déclaration d'intention par laquelle tous les États du monde s'engagent à respecter certaines normes dans leur manière de traiter les êtres humains. Les droits humains sont aujourd'hui partie intégrante du droit international : depuis l'adoption de la DUDH, ses principes ont servi de base à l'élaboration de nombreuses lois et de nombreux accords juridiquement contraignants. Ces lois et accords constituent le socle sur lequel s'appuient des organisations comme Amnesty International pour appeler les États à s'abstenir des comportements ou des traitements dont les personnes mises en avant dans le cadre de la campagne *Écrire pour les droits* ont été victimes.



INTRODUCTION AUX DROITS HUMAINS

DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME



DROITS ET LIBERTÉS CIVILS

Droit à la vie, droit à la non-discrimination, droit de ne pas subir de torture et de ne pas être réduit-e en esclavage.

Article 1	Liberté et égalité en dignité et en droits
Article 2	Non-discrimination
Article 3	Droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne
Article 4	Droit de ne pas être réduit-e en esclavage
Article 5	Droit de ne pas être soumis-e à la torture



DROITS JURIDIQUES

Droit à la présomption d'innocence, à un procès équitable, droit de ne pas être arrêté-e ou détenu-e arbitrairement.

Article 6	Protection de la loi pour toutes et tous
Article 7	Égalité devant la loi
Article 8	Réparation lorsque les droits ont été bafoués
Article 9	Pas de détention, emprisonnement ou d'exil arbitraires
Article 10	Droit à un procès équitable
Article 11	Présomption d'innocence
Article 14	Droit d'aller dans un autre pays et de demander une protection



DROITS SOCIAUX

Droit à l'éducation, à des services médicaux, au loisir, droit de fonder une famille et d'en prendre soin.

Article 12	Droit à une vie privée, à un foyer et à une vie de famille
Article 13	Liberté d'habiter et de voyager librement au sein des frontières de l'État
Article 16	Droit de se marier et de fonder une famille
Article 24	Droit au repos et aux loisirs
Article 26	Droit à l'éducation, notamment à un enseignement primaire gratuit



DROITS ÉCONOMIQUES

Droit à la propriété, au travail, au logement, à une retraite, à un niveau de vie suffisant.

Article 15	Droit à une nationalité
Article 17	Droit à la propriété
Article 22	Droit à la sécurité sociale
Article 23	Droit de travailler, de toucher un salaire juste et d'adhérer à un syndicat
Article 25	Droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé et son bien-être



DROITS POLITIQUES

Droit de participer au gouvernement de son pays, droit de vote, droits aux libertés de réunion pacifique, d'expression, de conviction et de religion

Article 18	Liberté de croyance (dont la liberté de religion)
Article 19	Liberté d'expression et droit de diffuser des informations
Article 20	Liberté d'adhérer à des associations et de rencontrer d'autres personnes de manière pacifique
Article 21	Droit de participer au gouvernement du pays



DROITS CULTURELS ET EN MATIÈRE DE SOLIDARITÉ

Droit de prendre part à la vie culturelle de la communauté

Article 27	Droit de prendre part à la vie culturelle de la communauté
Article 28	Droit à ce que règne un ordre international tel que tous ces droits puissent être pleinement respectés
Article 29	Responsabilité de respecter les droits des autres personnes
Article 30	Personne ne peut être privé de l'un de ces droits !

ACTIVITÉ

DÉFENDRE LES DROITS HUMAINS

MESURES DE LUTTE CONTRE LE COVID-19

Suivez les conseils de santé publique en vigueur dans le contexte de la pandémie de COVID-19 et menez votre activité dans le respect de la sécurité et de toute mesure de distanciation physique en place.

Si votre activité se déroule en ligne :

- **Choisissez** une plateforme qui permette une participation et des interactions en toute sécurité.
- **Adaptez** l'activité en prévoyant un temps de réflexion et de compte rendu (en petits groupes).
- **Proposez** un appui technique participant-e-s afin d'assurer une participation efficace.

Compte tenu du COVID-19 et des divers espaces numériques que les écoles et d'autres groupes doivent désormais utiliser pour continuer leurs activités habituelles, Amnesty International élabore actuellement de la documentation supplémentaire à l'appui de la réalisation de ces activités en ligne. Consultez la page web d'*Écrire pour les droits*, à l'adresse <https://www.amnesty.org/fr/get-involved/write-for-rights/>.

CONCEPTS CLÉS

- Droits des LGBTI
- Liberté d'expression
- Droit de réunion pacifique
- Discrimination
- Manifestations
- Maintien de l'ordre et recours excessif à la force
- Défenseur-e-s des droits humains et militant-e-s

À PROPOS DE CETTE ACTIVITÉ

Les participant-e-s s'intéressent au droit de réunion pacifique en se penchant sur une situation fictive puis sur une situation réelle dans laquelle des personnes ont été victimes de violences policières, placées en détention et poursuivies pour avoir participé à un sit-in en faveur des lesbiennes, des gays et des personnes bisexuelles, transgenres et intersexuées (LGBTI).

TEMPS NÉCESSAIRE :

60 minutes

ÂGE : 14 ans et plus

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

- Les participant-e-s savent reconnaître certaines des violations des droits humains dont sont victimes les personnes LGBTI en Turquie.
- Les participant-e-s sont amenés à ressentir de l'empathie pour les personnes dont le droit de réunion pacifique a été bafoué.
- Les participant-e-s connaissent la campagne *Écrire pour les droits* d'Amnesty International et sont prêt-e-s à passer à l'action en faveur de l'une des personnes concernées.

PRÉPARATION ET RESSOURCES

- Fiche cas sur les militant-e-s de la marche des fiertés de l'Université technique du Moyen-Orient (ODTÜ), page 15
- FACULTATIF – résumé de la DUDH, page 5
- Citations à lire à haute voix ou à distribuer, page 13
- Questions pour le travail en petits groupes, page 8

1 CÉLÉBRATION

 10 MINUTES

Souhaitez la bienvenue aux participant-e-s et expliquez-leur qu'elles/ils vont préparer un événement important. Demandez-leur de choisir elles/eux-mêmes un événement qu'elles/ils souhaiteraient organiser (mariage, anniversaire, remise de diplôme, passage à la majorité, événement scolaire ou associatif, fête culturelle ou religieuse). Les participant-e-s doivent visualiser ou imaginer son déroulement dans leur tête. Vous pouvez leur demander de fermer les yeux pendant que vous leur lisez le passage suivant :

Il vous a été demandé d'organiser un événement important. Une fois l'occasion choisie, pensez à tous les éléments que vous aimeriez y inclure. Où l'événement se déroulera-t-il ? Quelles seront les personnes présentes ? Comment se déroulera la cérémonie ou quel sera le programme ? Y aura-t-il de quoi manger et des divertissements ? Pourquoi cet événement est-il important pour vous ? Que ressentez-vous à l'idée de voir toutes ces personnes réunies à cette occasion ?

Donnez quelques minutes aux participant-e-s pour faire part de leurs premières idées à une autre personne.

Demandez-leur de fermer les yeux une nouvelle fois et lisez ce qui suit :

Mauvaise nouvelle ! L'État a malheureusement décidé que toutes les célébrations publiques ou familiales étaient désormais interdites. Cependant, une juridiction supérieure a statué récemment que cette décision n'avait aucun fondement juridique. Vous poursuivez donc vos

préparatifs mais il s'agira finalement d'un rassemblement informel. Vous en faites part aux invité-e-s ou aux participant-e-s potentiels.

Le jour de l'événement, la police arrive tôt sur les lieux et vous demande d'enlever les décorations. Vous le faites. Un grand nombre d'invité-e-s arrivent déjà et commencent à former un groupe. La police leur ordonne de partir. Avant qu'elles/ils puissent faire quoi que ce soit, la police fait usage de gaz au poivre, de balles en caoutchouc et de gaz lacrymogène. Plusieurs personnes sont blessées légèrement. La police arrête un certain nombre de personnes, dont vous-même, puis les libère le lendemain.

Laissez aux participant-e-s le temps d'assimiler les informations et recueillez leurs points de vue dans le cadre d'une discussion en groupe. Les questions suivantes peuvent vous guider :

- **Qu'avez-vous ressenti en vous projetant dans cette histoire ? Pensez-vous que cela pourrait se produire dans la réalité ?**
- **À votre avis, des violations des droits humains ont-elles été commises ? Lesquelles ?**
- **Connaissez-vous une personne ou un groupe de personnes qui n'a pas le droit de fêter quelque chose d'important pour elle/lui dans votre pays ? Et ailleurs dans le monde ?**

Expliquez que les circonstances dans lesquelles les autorités peuvent limiter la liberté de réunion sont très rares et doivent être considérées comme exceptionnelles plutôt que comme la norme. Pour aborder la question des restrictions des réunions pacifiques dans le contexte de la pandémie de COVID-19, servez-vous des informations figurant à la page 10.

Si c'est la première fois que les participant-e-s entendent parler des droits humains, vous pouvez leur distribuer le résumé de la DUDH et prévoir du temps pour construire une vision commune de ce que sont les droits humains et la DUDH.

2 L'HISTOIRE DES MILITANT·E·S DE LA MARCHÉ DES FIERTÉS DE L'ODTÛ

 15 MINUTES

Expliquez aux participant-e-s que l'histoire que vous leur avez lue était fictive. Cependant, il existe un événement important pour la communauté LGBTI, qui, dans certains pays du monde, est extrêmement restreint voire totalement interdit.

En vous appuyant sur les informations fournies à la fin de l'activité (voir les pages 10, 11 et 12), présentez les droits des personnes LGBTI et la marche des fiertés.

Expliquez que la marche des fiertés était au départ une commémoration du soulèvement de Stonewall – une manifestation contre les opérations policières visant des personnes LGBTI qui s'est déroulée à New York en 1969.

Elle a évolué au fil des décennies et est maintenant célébrée tous les ans dans de nombreux pays du monde, sous le signe de la solidarité, de l'amour, de la liberté d'expression et de l'appartenance à la communauté LGBTI. Elle célèbre des personnes qui sont ou ont été victimes d'inégalités, de discrimination et de violences simplement en raison des personnes qu'elles aiment, de la manière dont elles s'habillent ou de la façon dont elles s'identifient.

Dans le droit fil de ses racines militantes, elle continue à aborder les problèmes qui touchent les personnes LGBTI dans le monde entier. Cependant, dans de nombreux pays, les personnes LGBTI subissent diverses violations des droits humains, de l'interdiction des événements liés à la communauté LGBTI à certains endroits jusqu'à la violence physique ou verbale, aux poursuites juridiques, à l'emprisonnement voire à la peine de mort.

La participation à une marche des fiertés relève de l'exercice des droits aux libertés d'expression et de réunion pacifique. Les personnes LGBTI ne sont pas protégées comme il se doit et leurs droits humains ne sont pas respectés : elles sont notamment victimes de discrimination et du recours excessif à la force là où les marches des fiertés ont été interdites. La marche des fiertés est aussi l'occasion pour d'autres personnes d'exprimer leur solidarité avec la communauté LGBTI.

Distribuez la fiche cas sur les militant-e-s de la marche des fiertés de l'ODTÛ pour que les participant-e-s puissent la lire et divisez-les en petits groupes. Posez-leur les questions suivantes :



- Qu'avez-vous ressenti en découvrant ce qui était arrivé à Melike, à Özgür et aux militant-e-s de la marche des fiertés de l'ODTÜ ?
- Les charges retenues contre ces personnes sont-elles justifiées ?
- À votre avis, pourquoi la marche des fiertés est-elle importante pour les personnes LGBTI ?
- Est-il important que tout le monde soutienne la marche des fiertés ?
- La marche des fiertés est-elle célébrée dans votre pays ? Si oui, comment ?

Rassemblez le groupe entier et demandez aux participant-e-s d'indiquer certaines des réponses issues du travail en petits groupes.

3 AVEC LEURS PROPRES MOTS

 10 MINUTES

Distribuez à chacun-e des participant-e-s une feuille comportant les citations de Melike et d'Özgür qui figurent aux pages 13 et 14. Laissez-leur le temps de les lire, d'y réfléchir et d'en choisir une dans laquelle elles/ils se projettent particulièrement.

Une fois qu'elles/ils ont tous choisis une citation, demandez-leur de la lire à une autre personne et d'expliquer les raisons de leur choix. Si les participant-e-s sont trop nombreux, vous pouvez les inviter à faire part de la citation choisie et de leurs réflexions à l'ensemble du groupe.

4 PARLER DES DROITS

 15 MINUTES

Si les participant-e-s sont toujours en binômes, réunissez le groupe entier et terminez la réflexion en vous aidant des questions suivantes :

- Quels droits humains sont bafoués lorsque les marches des fiertés et les autres événements liés à la communauté LGBTI sont interdits ?
- Quelles violations des droits humains ou discriminations les personnes LGBTI subissent-elles dans votre pays ?
- Que peuvent faire les autorités de votre pays pour que les droits humains des personnes LGBTI soient respectés ?
- Est-il important d'exprimer votre solidarité avec les mouvements comme celui des LGBTI si vous ne vous identifiez pas vous-même comme LGBTI ou ne vivez pas dans le pays en question ? Pourquoi ?
- Que peuvent faire les autorités turques pour que le groupe de solidarité LGBTI+ de l'ODTÜ et les autres groupes LGBTI puissent jouir de leurs droits aux libertés d'expression et de réunion pacifique ?

N'oubliez pas de donner aux participant-e-s les informations sur les droits des personnes LGBTI (pages 10, 11 et 12) et de leur expliquer l'importance des marches des fiertés.

Si vous avez suffisamment de temps, vous pouvez faire visionner aux participant-e-s une vidéo d'une minute sur les militant-e-s de la marche des fiertés de l'ODTÜ :
<https://www.amnesty.org/fr/w4r-videos/>

5 AGIR EN FAVEUR DES MILITANT-E-S DE LA MARCHÉ DES FIERTÉS DE L'ODTÜ

 10 MINUTES

Demandez aux participant-e-s comment, selon elles/eux, elles/ils peuvent montrer leur solidarité avec Melike, Özgür et les autres militant-e-s de la marche des fiertés de l'ODTÜ.

Pour terminer, expliquez aux participant-e-s qu'Amnesty International appelle les personnes du monde entier à agir en faveur de Melike et d'Özgür. Donnez des exemples de réussite issus des précédentes campagnes *Écrire pour les droits* et expliquez qu'Amnesty International encourage des personnes à écrire des lettres aux autorités et à montrer leur solidarité avec Melike et Özgür.

Si vous avez suffisamment de temps, vous pouvez montrer aux participant-e-s la vidéo d'introduction de cinq minutes sur Écrire pour les droits, qui se trouve sur le site Internet de l'académie d'Amnesty International, à l'adresse <https://academy.amnesty.org/learn/course/external/view/elearning/42/un-petit-guide-pour-ecrire-pour-les-droits>.

ÉCRIRE UNE LETTRE, SAUVER UNE VIE

- Encouragez les participant-e-s à écrire au ministre turc de la Justice à l'adresse suivante :

Abdulhamit Gül
Ministre de la Justice
Adalet Bakanlığı
06659 Ankara
Turquie
Twitter : @abdulhamitgul
Courriel : info@adalet.gov.tr
Formule d'appel : Monsieur le Ministre,

Les participant-e-s peuvent se servir des modèles contenus dans le kit de rédaction de lettres que vous pouvez télécharger sur la page web d'Écrire pour les droits, à l'adresse <https://www.amnesty.org/fr/get-involved/write-for-rights/>.

Vous pouvez également leur donner les instructions suivantes pour les aider à rédiger une lettre plus personnelle :

Dites au ministre quelque chose qui rendra votre lettre plus personnelle.

- Parlez-lui de vous.
- Dites-lui ce qui vous choque dans cette affaire.
- Rappelez au ministre de la Justice que les poursuites iniques engagées à l'encontre de 18 étudiant-e-s et d'un universitaire pour leur participation présumée à la marche des fiertés du 10 mai 2019 doivent se solder par une relaxe car personne ne doit être déclaré coupable d'avoir exercé ses droits aux libertés d'expression et de réunion pacifique.
- Demandez au ministre de veiller à ce que l'usage excessif de la force par la police sur le campus le 10 mai donne lieu sans délai à une enquête indépendante et impartiale, et à ce que les policiers soupçonnés d'avoir agi illégalement soient traduits en justice.

SOYEZ SOLIDAIRES – SOUTENEZ MELIKE ET ÖZGÜR

Encouragez les participant-e-s à exprimer leur fierté à l'égard de Melike et d'Özgür.

Consultez les comptes Twitter et Instagram (@odtulgbti) du **groupe de solidarité LGBTI+ de l'Université technique du Moyen-Orient**.

Prenez-vous en photo avec un drapeau arc-en-ciel ou dessinez-en un et diffusez le cliché sur vos réseaux sociaux, en taguant @odtulgbti, avec un message de soutien en légende. Dites ce qui vous a le plus inspiré dans les citations que vous avez lues.

Si les participant-e-s ne disposent pas de suffisamment de temps pour écrire des lettres et participer à des actions de solidarité immédiatement, elles/ils peuvent s'organiser pour le faire après coup ou se partager les actions. Encouragez-les à se montrer créatifs.

Pour donner suite à la séance, vous pouvez prendre contact avec un groupe ou une organisation non gouvernementale (ONG) de défense des personnes LGBTI afin de parler de leur expérience en matière de participation aux marches des fiertés ou des actions qu'il est possible de mener pour s'engager.



Marche des fiertés organisée par des étudiant-e-s sur le campus de l'Université technique du Moyen-Orient (ODTÜ) à Ankara (Turquie) en mai 2018.

© Amnesty International Turquie

INFORMATIONS GÉNÉRALES

LE DROIT À LA LIBERTÉ D'EXPRESSION

Selon la DUDH, la liberté d'expression est le droit de chaque individu d'avoir une opinion sans interférence et la liberté de recevoir et de communiquer des informations et des idées par quelque moyen que ce soit et indépendamment des frontières. **La liberté d'expression** protège le droit d'avoir ses propres opinions et de les exprimer librement sans interférence de l'État. Elle comprend le droit d'exprimer des points de vue lors de manifestations publiques ou au travers d'écrits, des médias et d'œuvres d'art. Ce droit protège également la liberté de chercher des informations auprès d'autrui et d'en recevoir.

La liberté de réunion pacifique est le droit de se rejoindre dans un espace public pour revendiquer quelque chose ensemble, lors de réunions, de grèves, de processions, de rassemblements ou de sit-in. Ce droit signifie que l'on peut se regrouper pacifiquement avec d'autres personnes sans craindre d'être arrêté-e ou harcelé-e par la police. En réalité, les autorités ont l'obligation positive de faciliter les réunions pacifiques. La police peut donc être tenue de prendre des mesures spéciales pour assurer la sécurité des personnes qui se rassemblent et du grand public.

Les droits à la liberté d'expression et de réunion pacifique sont inscrits dans le droit international relatif aux droits humains – notamment dans la DUDH et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), ainsi que dans de nombreux systèmes juridiques nationaux.

LE DROIT DE RÉUNION PACIFIQUE DANS LE CONTEXTE DU COVID-19

Bien que nous jouissions du droit à la liberté de réunion, il n'est pas sans limites. Parfois, les États ont le devoir de protéger les droits d'autres personnes ou certains intérêts publics qui exigent la restriction de la liberté de réunion. Néanmoins, les circonstances dans lesquelles les autorités peuvent limiter cette liberté sont très rares et doivent être considérées comme exceptionnelles plutôt que comme la norme.

La santé publique est l'une de ces conditions. Cependant, les principes de nécessité et de proportionnalité doivent être respectés en toutes circonstances. Par principe, les rassemblements ne doivent pas être totalement interdits. Chaque rassemblement doit être évalué au cas par cas et des restrictions ne doivent être imposées que dans la mesure de ce qui est nécessaire et proportionné pour atteindre un objectif légitime.

Face à la pandémie de COVID-19 :

- Toute restriction en matière de rassemblements doit avoir pour objectif de protéger la santé publique.
- Cette restriction doit réellement permettre d'atteindre cet objectif.
- Les restrictions doivent être limitées dans le temps et leur nécessité et leur proportionnalité doivent être régulièrement réévaluées.
- Aucune autre mesure moins restrictive ne doit pouvoir être mise en œuvre pour atteindre ce même objectif.
- L'interdiction totale d'un rassemblement spécifique doit rester une mesure de dernier recours.



Célébration de la marche des fiertés par des étudiant-e-s sur le campus de l'ODTÜ à Ankara (Turquie), mai 2018.
© ODTÜ LGBTI+

Si possible, d'autres mesures doivent être envisagées, en plus des mesures de santé publique déjà en place dans de nombreux pays : limiter le nombre de participant-e-s, veiller à ce que les participant-e-s gardent une certaine distance entre eux, imposer le port du masque, informer la population et contrôler les accès de manière à éviter l'affluence de curieux, négocier avec les organisateurs et organisatrices une heure et un lieu appropriés pour le rassemblement de manière à éviter les risques de contacts étroits avec et entre les personnes ne participant pas au rassemblement, etc.

Les autorités sont tenues de choisir entre ces mesures celles qui sont les moins restrictives et qui permettent au rassemblement de faire réellement passer son message.

DROITS DES LESBIENNES, DES GAYS ET DES PERSONNES BISEXUELLES, TRANSGENRES ET INTERSEXES

Dans de trop nombreux pays, lorsque l'on est lesbienne, gay, transgenre ou intersexe (LGBTI), on s'expose à des discriminations quotidiennes. Cette discrimination peut être fondée sur l'orientation sexuelle (les personnes pour lesquelles on éprouve de l'attraction), l'identité de genre (la façon dont on se définit, quel que soit le sexe biologique), l'expression de genre (la façon dont on exprime son genre par son habillement, sa coiffure ou son maquillage) ou les caractéristiques sexuelles (par exemple, les parties génitales, les chromosomes, les organes reproductifs ou les niveaux d'hormones).

Qu'il s'agisse d'insultes, de harcèlement, mais aussi du fait de se voir refuser un emploi ou des soins de santé adéquats, les différentes inégalités de traitement sont considérables et préjudiciables. Elles peuvent aussi mettre la vie des personnes en danger.

Trop souvent, des personnes LGBTI sont harcelées dans la rue, rouées de coups et parfois tuées, uniquement en raison de leur identité. Une flambée de violence contre les personnes transgenres a fait au moins 331 morts entre octobre 2018 et septembre 2019. De nombreuses personnes intersexuées à travers le monde sont contraintes de subir des opérations chirurgicales dangereuses, invasives et complètement inutiles, qui peuvent avoir des effets secondaires physiques et psychologiques à vie.

Parfois, l'hostilité à l'égard des personnes LGBTI est entretenue par les gouvernements eux-mêmes, alors que leur rôle est de les protéger. En Tchétchénie, une campagne soutenue par le gouvernement a entraîné le harcèlement des hommes gays, dont certains ont été enlevés, torturés et même tués. Au Bangladesh, alors que des militant-e-s LGBTI ont été tués à coups de machette par des groupes armés, la police et le gouvernement se sont montrés guère enclins à rendre justice aux familles des victimes. Dans de nombreuses zones d'Afrique subsaharienne, les personnes LGBTI continuent de vivre dans la crainte d'être découvertes, agressées et même assassinées.

Les relations homosexuelles consenties sont érigées en infraction dans 70 pays et sont passibles de la peine capitale dans six pays, dont l'Arabie saoudite, l'Iran, le Soudan et le Yémen. Et même lorsque ces lois restrictives ne sont pas appliquées dans les faits, leur existence renforce à elle seule les préjugés contre les personnes LGBTI, en leur donnant l'impression de ne pas être protégées contre le harcèlement, le chantage et la violence.

Les militant-e-s LGBTI surmontent d'énormes difficultés et mettent leur propre sécurité en danger pour dénoncer les atteintes aux droits humains des personnes LGBTI et faire en sorte que les lois qui les discriminent changent. En lançant le concept de marche des fiertés ou encore des journées de prise de conscience mondiale comme la Journée internationale contre l'homophobie, la biphobie, l'interphobie et la transphobie (également appelée IDAHOTB), les personnes LGBTI établissent des alliances et affirment dans le monde entier qu'elles sont fières de leur identité.

Les efforts collectifs d'organisations militantes à travers le monde ont réellement porté leurs fruits. Aujourd'hui, au moins 43 pays reconnaissent les crimes homophobes comme une forme de crime inspiré par la haine. En décembre 2019, 27 pays avaient légalisé le mariage entre personnes de même sexe.



Melike Balkan et Özgür Gür
© AKIN CELIKTAS

MARCHES DES FIERTÉS

Les marches des fiertés peuvent prendre de nombreuses formes, des défilés carnavalesques jusqu'aux débats, en passant par des projections de films. Elles célèbrent les personnes et les militant-e-s LGBTI, leur famille, leurs ami-e-s et leurs allié-e-s.

Des événements ont lieu à différents moments de l'année, selon les régions du monde. En Amérique et en Europe, la saison commence généralement en juin, tandis que les marches des fiertés sont organisées entre février et mars en Afrique du Sud. Quel que soit l'événement, c'est l'occasion pour les personnes LGBTI de montrer qu'elles assument leur identité et en sont fières.

Les marches des fiertés sont interdites dans plusieurs pays du monde, notamment en Russie, en Arabie saoudite, en Ouganda et, plus récemment, en Turquie. Ces événements célèbrent le mouvement LGBTI dans toute sa diversité et donnent de l'ampleur aux appels à respecter et à protéger les droits des LGBTI.

POURQUOI LES DROITS DES LGBTI SONT-ILS IMPORTANTS ?

Chacun devrait pouvoir exprimer sa fierté de ce qu'il est et des personnes qu'il aime. Nous avons tous le droit de nous exprimer librement. L'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (qui définit pour la première fois les droits reconnus à chacun-e) protège le droit de s'exprimer librement pour tou-te-s.

Mettre fin à l'homophobie et à la transphobie permettra de sauver des vies. Du fait de la discrimination qui vise les personnes LGBTI, celles et ceux qui s'identifient ou sont considérés comme tels courent un risque accru de subir des violences physiques et psychologiques. Toute personne a droit à la vie, à la liberté et à la sécurité.

Accepter les personnes LGBTI et comprendre leur identité permet d'apprendre à supprimer de nombreux obstacles imposés par les stéréotypes de genre. En définissant et en limitant la façon dont chacun-e devrait vivre sa vie, ces stéréotypes sont nocifs pour toute la société. S'ils sont supprimés, chacun-e pourra alors être libre de se réaliser pleinement, sans contraintes sociales discriminatoires.

Les personnes LGBTI, et particulièrement les personnes transgenres et celles qui ne se conforment pas à la norme de leur genre, risquent souvent d'être victimes d'exclusion économique et sociale. En luttant pour des lois plus soucieuses de n'exclure personne, quelles que soient les orientations sexuelles et identités de genre, chacun pourra accéder à ses droits à la santé, à l'éducation, au logement et à l'emploi.



Marche des fiertés organisée par des étudiant-e-s sur le campus de l'Université technique du Moyen-Orient (ODTÚ) à Ankara (Turquie) en mai 2018.

© ODTÚ LGBTI+

AVEC LEURS PROPRES MOTS – CITATIONS

ENTRETIEN D'AMNESTY INTERNATIONAL AVEC MELIKE BALKAN ET ÖZGÜR GÜR SUR LE CAMPUS DE L'ODTÜ, À ANKARA (JUIN 2020).

Melike, à propos de ce que le groupe de solidarité LGBTI+ signifie pour elles/eux et comment elles/ils tentent de venir en aide à d'autres personnes :

« Quand je suis arrivée à l'ODTÜ, j'avais 18 ans ; je venais d'une famille conservatrice. Je ne connaissais pas de personnes LGBTI+, ce qui me faisait très peur. J'avais peur d'être moi-même. Puis j'ai rejoint le groupe de solidarité LGBTI+ de l'ODTÜ et tout a commencé à changer parce que j'avais le sentiment d'être à ma place et de pouvoir m'exprimer. »

« En tant que personne ouvertement non binaire, j'ai eu beaucoup de mal au début à l'annoncer et à en parler mais maintenant j'ai le sentiment d'être à ma place, que je peux être qui je veux. C'est un grand pas pour moi et c'est ce que j'ai essayé de susciter chez les autres personnes et les autres jeunes qui viennent à l'ODTÜ. »

Melike, au sujet de l'importance des marches des fiertés :

« Quand on vit dans un pays comme la Turquie, on n'a pas le droit d'être soi-même au quotidien : la loi est parfois contre nous, des gens et d'autres organisations sont parfois contre nous. Mais les marches des fiertés nous rassemblent et nous permettent d'être nous-mêmes, sans entrave. C'est un sentiment important, qui a le pouvoir de guérir. C'est pour ça que nous nous rassemblons lors des marches. »

« Nous apprenons les uns des autres et nous nous donnons de la force mutuellement. Comme dans le cadre de BLM et d'autres mouvements aux quatre coins du monde, les personnes LGBTI+ doivent se rassembler et élever la voix. Les marches des fiertés en sont une magnifique célébration. »

Melike, au sujet de l'aide qu'il est possible d'apporter aux organisations LGBTI+ :

« Prenez contact avec une organisation LGBTI+ proche de chez vous et demandez de quoi elle a besoin. Bien souvent, les militant-e-s LGBTI+ et les défenseur-e-s des droits humains du monde entier ont besoin d'être entendus et aussi de connaître votre point de vue. »

« Vous pouvez aussi défiler avec nous et être avec nous, pas seulement dans les bons moments ou dans les pays où tout le monde est libre, mais surtout dans les pays comme la Turquie. Parce que nous avons besoin de votre soutien, sur toute la planète, pour vaincre l'homophobie et la transphobie qui nous entourent. Nous avons besoin que des gens se rassemblent et écoutent nos problèmes. »



Melike Balkan et Özgür Gür
© DR



Özgür, au sujet de ce qui les incite à poursuivre leurs activités militantes :

« Lorsque j'étais jeune étudiant, j'avais conscience de mon identité, j'avais conscience de mon orientation sexuelle, j'étais vraiment en recherche, mais j'avais peur d'être moi-même. J'ai toujours pensé que tout changerait quand j'irais à l'université, et tout a changé. Quand je suis arrivé à l'ODTÜ, j'ai découvert le groupe de solidarité LGBTI+ et j'ai trouvé des gens comme moi. J'ai pu partager mon vécu et entendre le leur. Je me suis dit que je ne serais plus seul. »

« J'ai participé à ma première marche des fiertés, qui était la cinquième organisée à l'ODTÜ, et j'ai ressenti quelque chose d'extraordinaire : entendre tous ces slogans, voir des personnes être qui elles voulaient et avoir le sentiment que je pouvais être qui je voulais. C'est ce qui me pousse à continuer. »

Özgür, au sujet de l'importance des marches des fiertés :

« La marche des fiertés est extrêmement précieuse. Historiquement, on le voit à Stonewall, à la Marche des fiertés d'Istanbul, dans toutes les marches des fiertés. C'est une lutte contre la violence, contre les crimes motivés par la haine, dans le monde entier. Les marches des fiertés sont un moment où on peut exprimer ce qu'on vit, être soi-même. C'est pour ça qu'elles sont si importantes. »

Özgür, au sujet de l'aide qu'il est possible d'apporter au mouvement LGBTI+ :

« Il faut d'abord comprendre que le mouvement LGBTI+ n'appartient pas seulement aux personnes LGBTI+. C'est un mouvement pour l'égalité des droits. Tout le monde doit le soutenir pour que nous soyons tou-te-s égaux. Les personnes LGBTI+ ne vivent pas dans l'espace, elles vivent dans votre quartier, vont dans les mêmes écoles et les mêmes hôpitaux. Il faut que les gens se rendent compte que les personnes LGBTI+ sont partout, fassent attention aux mots qu'ils utilisent et à leur comportement à l'égard des personnes LGBTI+, et ne les discriminent pas. Surtout, il faut entourer les personnes LGBTI+ pour qu'elles ne se sentent pas isolées. »



MELIKE BALKAN ET ÖZGÜR GÜR

Depuis le début de leurs études, Melike Balkan et Özgür Gür, étudiant-e-s en biologie, se sont consacré-e-s à la défense des droits des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées (LGBTI) au sein de leur université.

En tant que chef-fe-s de file du groupe de solidarité LGBTI+ de l'Université technique du Moyen-Orient d'Ankara, ces deux personnes ont organisé de multiples manifestations, meetings et autres. Elles ont mobilisé des étudiant-e-s toujours plus nombreux, dans un contexte de montée de l'homophobie et de restrictions de la liberté d'expression en Turquie.

Fondé en 1996, le groupe de solidarité LGBTI+ de cette université organise chaque année une marche des fiertés sur le campus depuis 2011. Au fil des ans, elle a gagné en ampleur et en visibilité. Cependant, en 2019, la direction de l'université a annoncé aux étudiants que la marche des fiertés prévue pour le 10 mai ne pourrait pas se tenir sur le campus.

Loin de se laisser décourager, le groupe de solidarité a organisé un sit-in des fiertés à la place. Pour toute réponse, l'université a appelé la police, qui a fait usage d'une force excessive, en employant notamment du gaz lacrymogène contre les manifestant-e-s pacifiques et les passant-e-s. Au moins 22 étudiant-e-s, dont Melike et Özgür, et un universitaire ont été arrêtés par la police. Cet universitaire et 18 des étudiant-e-s sont en cours de jugement. Certaines des personnes arrêtées n'ont même pas participé à la manifestation et les autres ont été interpellées pour le simple fait qu'elles ont exercé leur droit de manifester pacifiquement.

Si ces personnes sont déclarées coupables, elles risquent jusqu'à trois ans de prison.

« Maintenant, j'ai le sentiment d'être à ma place, et je peux être qui je veux. »

Melike Balkan



À PROPOS D'AMNESTY INTERNATIONAL

Amnesty International est un mouvement mondial regroupant plus de 7 millions de personnes qui prennent chaque injustice comme une attaque personnelle. Nous militons pour un monde où les droits fondamentaux de chaque individu sont respectés.

Nous enquêtons et révélons les faits lorsque des atteintes aux droits humains ont lieu, où qu'elles se produisent. Nous faisons pression sur les gouvernements et d'autres entités puissantes, comme les entreprises, afin de nous assurer qu'ils tiennent leurs promesses et respectent le droit international. En relatant les histoires poignantes des personnes avec lesquelles nous travaillons, nous mobilisons des millions de sympathisants dans le monde entier. Nous aidons les gens à revendiquer leurs droits par l'éducation et la formation.

Le travail de l'organisation protège les personnes et leur permet d'avoir prise sur leur propre vie : de l'abolition de la peine de mort à la promotion des droits sexuels et reproductifs, de la lutte contre la discrimination à la défense des droits des réfugié-e-s et des migrant-e-s. Nous contribuons à faire traduire en justice les tortionnaires, à changer les législations répressives et à faire libérer les personnes emprisonnées uniquement pour avoir exprimé leurs opinions. Nous défendons sans exception celles et ceux dont la liberté ou la dignité est menacée.

AMNESTY INTERNATIONAL SÉCRÉTARIAT INTERNATIONAL

www.amnesty.org

Peter Benenson House
1 Easton Street
London WC1X 0DW
Royaume-Uni

Courriel : contactus@amnesty.org

Tél. : +44-20-74135500

Fax : +44-20-79561157

Décembre 2020

Index : POL 32/2888/2020 French

© Amnesty International pour toutes les photos sauf indication contraire.

Photo de couverture :

© Akin Celiktas/Amnesty International

Programmation du script : © David Hunter

**AMNESTY
INTERNATIONAL**

